

LA CROIX

29 000 enfants étrangers bloqués en Syrie, dont combien « d'apatrides » ?

La haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme Michelle Bachelet a appelé lundi 24 juin au rapatriement dans leurs pays d'origine des familles de djihadistes de Daech, actuellement dans des camps au nord de la Syrie.

par PIERRE COCHEZ



Michelle Bachelet, haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, le 24 juin 2019. MAGALI GIRARDIN / EPA / MAXPPP

L'ancienne présidente chilienne **Michelle Bachelet**, désormais haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, a demandé lundi 24 juin que les proches de djihadistes de Daech capturés ou tués en Syrie et en Irak, dont des milliers d'enfants, soient « rapatriés, à moins qu'ils ne soient poursuivis pour des crimes ». Cet appel intervient alors que l'Australie a indiqué

lundi 24 juin avoir secouru d'un camp en Syrie huit enfants et petits-enfants de combattants australiens de Daech, tous orphelins.

Quelque 29 000 enfants étrangers, la plupart âgés de moins de 12 ans, sont bloqués en Syrie, selon les estimations du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef). Parmi eux, 20 000 viendraient d'Irak et les 9 000 autres seraient originaires de 60 autres pays. Dont la France. Plus de 200 enfants de Français partis rejoindre la Syrie ou l'Irak à partir de 2012 sont détenus dans le nord syrien, la plupart avec leurs mères, par les Kurdes dans les camps d'Al-Hol, Roj et Aïn Issa.

Des procès en Irak pour les djihadistes français

Les parents de ces enfants sont souvent envoyés en Irak pour y être jugés, le Kurdistan syrien n'étant pas un État souverain. « Des ressortissants français arrêtés en Syrie ont été remis à la justice irakienne avec l'accord des autorités françaises » explique **Bénédicte Jeannerod**, chez Human Rights watch (HRW). Elle déplore cette décision,

estimant que les procédures appliquées en Irak ne respectent pas les standards internationaux. « *Les procès sont expéditifs, la défense mal représentée et des témoignages évoquent des aveux obtenus sous la torture. Cette justice ne s'appuie pas sur des faits mais uniquement sur des aveux.* »

Cette justice en Irak a un coût. M^e Marie Dosé – qui représente une trentaine de familles françaises demandant le rapatriement d'enfants ou d'épouses de djihadistes – explique : « *pour juger les Français, l'Irak demande à la France la somme de deux millions d'euros par procès aboutissant à une condamnation à la peine maximale (20 ans de prison), et un million pour toute condamnation à mort* ». Pour juger tous les ressortissants étrangers, l'Irak présente une note globale de 1,5 milliard d'euros.

« Le statut d'apatride est la pire des solutions »

Dans sa déclaration, la haut-commissaire Michelle Bachelet a également appelé les États à accorder la nationalité « *aux enfants nés de leurs ressortissants* » dans les zones de conflit, arguant qu'infliger le statut d'apatride à ces enfants est un « *acte de cruauté* ». « *En droit français, si l'un des deux parents est français, l'enfant est français qu'il soit ou non né en France* », ajoute M^e Marie Dosé.

Certains pays, comme l'Allemagne, rapatrient femmes et enfants de djihadistes s'ils ont des proches pour les recueillir. D'autres, comme la France et la Belgique, les rapatrient « *au cas par cas* ». Washington a commencé à rapatrier ses ressortissants. En revanche, le Danemark entend les priver de la nationalité danoise. « *Ce serait une punition terrible pour des enfants qui n'ont rien fait. Leur donner le statut d'apatride est la pire décision possible pour leur avenir* » affirme Bénédicte Jeannerod.

À la mi-juin, les autorités françaises avaient rapatrié 15 orphelins de djihadistes français et deux enfants que la mère avait accepté de laisser partir, qui étaient eux aussi retenus dans des camps de déplacés du nord-est de la Syrie.

M^e Marie Dosé s'insurge contre les arguments sécuritaires qui pourraient pousser les autorités françaises à ne pas rapatrier ces ressortissants. « *Les femmes qui rentreront sont d'ores et déjà judiciairisées en France. Elles sont toutes sous le coup de mandats d'arrêt et font toutes l'objet d'une enquête préliminaire ou d'une instruction antiterroriste. Elles seront mises en examen et, très probablement, placées en détention provisoire.* » ■